

BULLETIN D'INSCRIPTION / COMMANDE

A retourner à

Christelle COUÉ-ROBELIN - IFRB Poitou-Charentes - 26 rue Salvador Allende - 86000 POITIERS

Formation préparatoire au

Certificat de Qualification Professionnelle

Façadier-Itéiste
Filière humide

Contenu de la formation

Voir les fiches descriptives des actions de formation (modules) jointes au présent Bulletin d'inscription / Commande.

Les compétences ou capacités des stagiaires seront évaluées conformément au dernier référentiel de certification du Certificat de Qualification Professionnelle Façadier-Itéiste (classement dans la Convention Collective Nationale des Ouvriers du Bâtiment sur le Niveau II, Coef. 185).



Durée

175 heures, soit 25 jours, **en alternance sur une période de 3 à 4 mois**

Dates

Du 14 décembre 2016 au 31 mars 2017
Les horaires seront précisés ultérieurement, dans la convocation notamment.

Lieu

Saint-Benoît (86)

Coût de la formation

30 € H.T. / heure / stagiaire

Formation éligible au Compte Personnel de Formation (CPF) – Code CPF 178824 (COPAREF Nouvelle Aquitaine) ou 131129 (CPNEF Bâtiment et Travaux Publics).

Formation éligible aux fonds MUTECO de CONSTRUCTYS Poitou-Charentes

Renseignements

Stagiaire

(salarié ou futur salarié de l'entreprise en contrat de travail ordinaire ou en contrat de professionnalisation)

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

E-mail _____

Tél. fixe _____

Tél. mobile _____

Date de naissance _____

Fonction occupée dans l'entreprise
(ou future fonction)

Contrat de travail (ou futur contrat de travail)

- Contrat de travail ordinaire
CDD CDI
- Contrat de professionnalisation
CDD CDI
- Date de signature du contrat (réalisée ou prévue)

Joindre un CV et une lettre de motivation

Joindre deux photos d'identité

Entreprise

Raison sociale _____

Adresse _____

Nom et prénom du contact _____

Tél. _____

Fax _____

E-mail _____

Siret _____

Code APE _____

Effectif de l'entreprise (hors apprentis) _____

Activité principale _____

OPCA

 CONSTRUCTYS Entreprise < 11 salariés Entreprise ≥ 11 salariés Autre OPCA, précisez : _____

Cadre réservé à l'entreprise

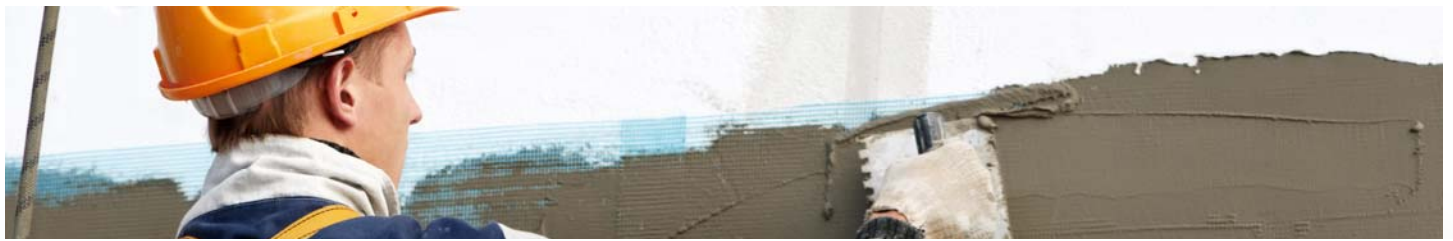
Fait le _____

à _____

Nom, prénom du signataire _____
_____Qualité du signataire _____

"Lu et approuvé" - Cachet et signature

 J'ai lu les Conditions Générales de Vente applicables à la formation préparatoire au CQP Façadier-Itéiste et les accepte sans réserve. J'ai pris connaissance des fiches descriptives des actions de formation jointes au présent Bulletin d'inscription / Commande. J'ai remis au stagiaire le règlement intérieur applicables aux formations de l'IFRB Poitou-Charentes.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE applicables à la formation préparatoire au CQP Facadier-Iteiste Filière humide

1 - Inscription

Toute inscription nécessite le renvoi du présent Bulletin d'Inscription / Commande dûment renseigné à :

IFRB Poitou-Charentes
26 rue Salvador Allende
86000 POITIERS
Fax. 05 49 61 28 57

Le Client reconnaît, préalablement, qu'il a bénéficié d'informations et de conseils suffisants de la part de l'IFRB Poitou-Charentes, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'action de formation à ses besoins.

Le Client reconnaît également avoir pris connaissance des pré-requis de la formation et atteste que le(s) stagiaire(s) inscrit(s) répond(ent) aux exigences d'entrée en formation.

2 - Obligations respectives des parties

Pour toute inscription, le Client reçoit une convention de formation établie en trois exemplaires, dont il s'engage à retourner à l'IFRB Poitou-Charentes un exemplaire co-signé par le dirigeant et le stagiaire, revêtu du cachet de l'entreprise.

L'IFRB Poitou-Charentes assure le suivi de l'exécution de la formation à l'aide de feuilles d'émargement signées par le(s) stagiaire(s) et le(s) formateur(s). Une attestation de formation sera adressée au(x) stagiaire(s) en fin de formation.

3 - Annulation et absence du fait du Client

Annulations

Les annulations adressées par courrier postal (cachet de La Poste faisant foi) ou télécopie, reçues moins de 30 jours francs avant la date de début de la prestation, entraîneront le versement par le Client d'une somme forfaitaire égale à 30 % du prix total de la prestation.

Abandons

Les abandons confirmés par courrier postal (cachet de La Poste faisant foi) ou télécopie, survenant au cours de l'action de formation, entraîneront le versement par le Client d'une somme forfaitaire égale au solde du coût pédagogique (soit le coût pédagogique correspondant à 175 heures de formation, diminué des sommes déjà versées).

Absences

Les absences en formation doivent être exceptionnelles et nécessiteront un justificatif écrit de la part du Client.

Les absences (hors maladie) entraîneront de plein droit la facturation au Client par le Prestataire de **frais d'absence** aux mêmes conditions (nombre d'heures et coût horaire) que si le stagiaire avait suivi la formation.

Les **absences justifiées par un arrêt de travail** (copie à produire dans les 48 heures au Prestataire) feront quant à elles l'objet d'une facturation de **frais d'absence à hauteur de 50%** du coût pédagogique habituel.

Ces facturations ne pourront faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA du Client.

4 - Annulation du fait de l'IFRB Poitou-Charentes

L'IFRB Poitou-Charentes se donne la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation à tout moment jusqu'au jour de début de ladite prestation. L'IFRB Poitou-Charentes en informe le client.

Aucune indemnité n'est versée au client en raison d'une annulation du fait de l'IFRB Poitou-Charentes.

5 - Paiement

Les factures mensuelles sont adressées au Client ou à l'OPCA si subrogation de paiement. Le règlement des factures s'effectue par chèque ou par virement bancaire à 30 jours fin de mois.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

A défaut de paiement dans les délais, une

pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal pourra être appliquée conformément à la loi, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

6 - Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

La formation se veut avant tout pragmatique et doit permettre un déploiement rapide des compétences dans l'entreprise. Elle comporte ainsi des séquences théoriques et des travaux pratiques.

7 - Validation des acquis

La formation permet au stagiaire d'accéder au Certificat de Qualification Professionnelle Façadier-Iteiste (classement dans la Convention Collective Nationale des Ouvriers du Bâtiment sur le Niveau II, Coef. 185). Les compétences ou capacités professionnelles seront évaluées selon le dernier référentiel de certification.

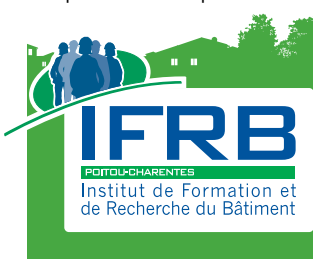
8 - Propriété intellectuelle

Les contenus et documents pédagogiques remis par l'IFRB Poitou-Charentes, dans le cadre de l'action de formation, sont compris dans le prix de la formation.

L'IFRB Poitou-Charentes et/ou ses prestataires sont seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble de ces contenus et documents pédagogiques. Ni le Client, ni l'effectif formé n'acquiert le droit de reproduire, de communiquer, de traduire, de modifier, de diffuser et de distribuer ces éléments, directement ou indirectement, et ce, quel que soit le support.

9 - Contentieux

En cas de litige, de toute nature ou de contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande, et à défaut d'accord amiable qui sera dans tous les cas recherché, seul le tribunal de commerce de Poitiers sera compétent.



Association IFRB Poitou-Charentes
26 rue Salvador Allende - 86000 POITIERS
Tél. : 05 49 61 20 66 / Fax : 05 49 61 28 57
E-mail : contact@ifrbpoitoucharentes.fr
Site internet : www.ifrbpoitoucharentes.fr



Version du 11/10/2016